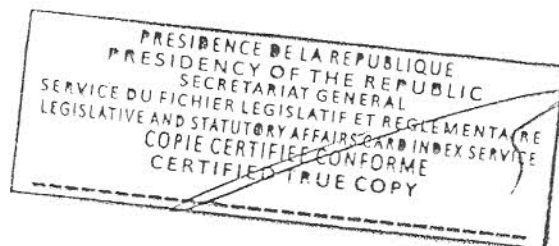


LOI N° 2019/002 DU 25 AVR 2019

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
CAMEROUN ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE
DU VIETNAM RELATIF A L'EXEMPTION DE VISA POUR LES
DETENTEURS DE PASSEPORTS DIPLOMATIQUES, OFFICIELS OU DE
SERVICE

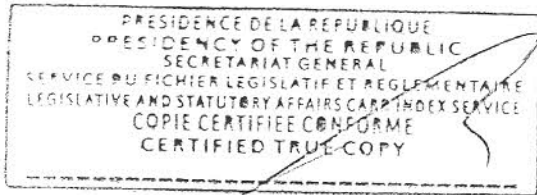


*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président
de la République promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam relatif à l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques, officiels ou de service.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 25 AVR 2019



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

